



L'ASSOMPTION

Ville de culture et de patrimoine

POLITIQUE CULTURELLE VILLE DE L'ASSOMPTION

Révisée par la Commission consultative
de la culture et du patrimoine à
sa réunion spéciale
du 4 mars 2002.

Adoptée le 2 avril 2002
par le Conseil municipal de
la Ville de L'Assomption.

MOT DE M. LE MAIRE

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Depuis la dernière décennie, L'Assomption s'est enrichie d'installations vouées à la création et à la diffusion des arts et de la culture. Des œuvres ont été créées et présentées, des initiatives et des organisations ont vu le jour, mais surtout des liens se sont tissés entre la municipalité, les institutions, les entreprises et les nombreux créateurs et artistes de notre communauté. Bref, un dynamisme culturel a émergé.

Une politique culturelle au niveau municipal est un atout précieux pour tous les intervenants. La Ville souhaite favoriser un environnement fertile à l'épanouissement culturel, plus particulièrement dans les secteurs suivants : les fêtes populaires, la bibliothèque, les arts et le patrimoine.

Je tiens à remercier les citoyens pour leur implication de même que le comité organisateur du colloque et les membres de la Commission de la culture et du patrimoine pour l'excellence de leur travail.

Nous avons confiance que cette politique ralliera l'ensemble des forces vives du milieu et qu'elle inspirera tous ceux et celles appelés à œuvrer pour sa concrétisation.

Lionel Martel
Maire
Ville de L'Assomption

MOT DE MME GINETTE CHEVALIER-RAYNAUD

Amis[es] de la culture,

La politique culturelle d'une municipalité reflète la reconnaissance que celle-ci accorde à la culture tant individuelle que collective. Soutenue par la Commission consultative de la culture et du patrimoine, la Ville de L'Assomption, en présentant cette deuxième édition de la politique culturelle, contribue ainsi à la santé culturelle de sa communauté et témoigne de son souci d'en assurer le développement.

Expression de la voix des citoyens, cette politique permet à ceux-ci de s'affirmer et de se définir en tant que participants à un projet de société. Elle est le reflet de la vie artistique, culturelle et patrimoniale de son milieu et contribue à véhiculer la vision de la Ville en ce domaine.

Le dernier colloque culturel, dont le thème était « La culture, facteur de développement », a démontré l'intérêt des citoyens pour la culture ainsi que leur ferme volonté de mettre en place les moyens accessibles pour tous afin d'atteindre les objectifs retenus. De là émerge un plan d'action concret qui oriente les différents intervenants culturels vers un développement harmonieux.

C'est ainsi que nous, membres de la Commission, appuyés par tous les citoyens, cultivons notre attachement à notre ville et que, dans l'action, nous contribuons à définir un milieu culturel où il fait bon vivre.

Cette réédition de la politique a été rendue possible grâce à l'appui du Conseil municipal. Soulignons plus particulièrement l'implication de M. Lionel Martel, maire, M Jean-Denis Savoie, directeur général et des deux conseillers attirés à la culture, Mme Monique Rompré et M. René Langlais, qui ont été de précieux collaborateurs tout au long de cette démarche. Nous les en remercions.

Ginette Chevalier-Raynauld

Présidente de la Commission consultative
de la culture et du patrimoine

DÉFINITIONS

Culture :

« Ensemble des traits distinctifs, spirituels, matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Outre les arts et les lettres, la culture englobe les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions, les croyances. » (UNESCO 1998)

Politique culturelle :

Document qui a pour but de définir le cadre d'intervention culturelle d'une municipalité et les objectifs à atteindre, d'établir des structures et d'identifier les ressources adéquates pour créer un cadre culturel épanouissant.

Bibliothèque publique :

« La bibliothèque publique, clé du savoir à l'échelon local, est un instrument essentiel de l'éducation permanente, d'une prise de décision indépendante et du développement culturel de l'individu et des groupes sociaux. La bibliothèque publique est une force vivante au service de l'éducation et de la culture et contribue au progrès spirituel de l'humanité ». (Manifeste de l'UNESCO, 1994)

Patrimoine :

Biens privés ou publics ayant appartenu à une famille, un groupe, une institution ou à une municipalité. Le patrimoine englobe également les ensembles construits tant urbains que ruraux, les sites naturels, ceux qui sont porteurs d'histoire ou à valeur archéologique, les savoirs, les façons de faire et d'être qui font partie de l'héritage culturel de notre société.

Art :

Expression par les œuvres de l'homme d'un idéal esthétique; ensemble des activités humaines créatrices visant à cette expression ; la création d'œuvres en architecture, peinture, sculpture, musique...; chacun des modes d'expression de la beauté. (Le petit Robert)

Artiste :

Personne qui se voue à l'expression du beau, pratique les beaux-arts ; créateur d'une œuvre d'art; personne qui interprète une œuvre musicale ou théâtrale. (Le petit Robert)

Artisan :

Personne qui fait un travail manuel à son propre compte. Artisan d'art : qui fait des objets d'art. (Le petit Robert)

Territoire de L'Assomption :

Le territoire de la municipalité de L'Assomption correspond au territoire tel que défini par décret au 1er juillet 2000 suite aux fusions municipales récentes.

L'ASSOMPTION

FOYER CULTUREL ET PATRIMONIAL

En 1992, La Ville de L'Assomption fêtait son 275^e anniversaire. Depuis près de trois siècles, des hommes et des femmes ont défriché, développé, cultivé cette terre si bien entourée et baignée par la rivière et son magnifique méandre. Ils se sont dotés d'institutions religieuses, éducatives et culturelles, ils ont construit des résidences dont l'architecture fait, aujourd'hui, la fierté des citoyens, ils ont également su conserver les traditions et développer les métiers d'art. Des artistes ont émergé et leur art a su toucher leurs concitoyens. Ils sont inscrits dans la mémoire collective.

Depuis la fondation de la Ville, l'environnement religieux, politique, social, démographique et territorial s'est modifié. Les résidents ne sont plus tous originaires de la municipalité et plusieurs travaillent à Montréal. L'Assomption s'ouvre sur la MRC et sur la région de Lanaudière; des collaborations, des partenariats et des convergences se créent et permettent de développer des projets culturels communs. L'Assomption, en périphérie d'une grande ville multiculturelle comme Montréal, s'ouvre également sur le monde, à preuve, le jumelage avec la ville de Pons en France qui permet des échanges culturels fructueux et riches en amitié.

Forte de cet héritage, résolument ancrée dans la modernité, consciente des enjeux régionaux, la Ville de L'Assomption est désireuse d'inscrire son développement culturel à l'intérieur de ces paramètres en se dotant d'une politique culturelle qui reflète la vision des citoyens tout en étant intégrée à la mission générale et aux domaines d'intervention de la municipalité.

DES PARTENAIRES CONSTANTS

Le Collège de L'Assomption, implanté à L'Assomption depuis 1832, fut un moteur indéniable du développement culturel de la municipalité. Partenaire fidèle et constant, il poursuit son implication et offre infrastructures, compétences et appuis aux activités culturelles municipales. De tels partenariats seront nécessaires afin de réaliser la politique culturelle. La Ville de L'Assomption verra à développer de nouvelles collaborations et à consolider les acquis : institutions d'enseignement, CEGEP, Centre régional d'archives de Lanaudière, Chambre de commerce, organismes du milieu des affaires, communautés religieuses... Ce n'est qu'en conjuguant les compétences, ressources et efforts de chacun que la culture prendra réellement son essor.

DES CITOYENS IMPLIQUÉS

Dès 1992, les citoyens organisaient un premier Colloque sur la culture qui permit de regrouper les forces vives culturelles, d'orienter les actions, d'identifier des priorités et de se doter d'un premier organisme de développement : la Commission consultative de la culture et du patrimoine composée de citoyens. Son mandat consiste principalement à assister le Conseil municipal et lui faire des recommandations sur tout sujet concernant la culture et le patrimoine et à promouvoir des activités dans ces domaines. De plus, grâce à l'implication des citoyens dans la vie culturelle, « les Journées de la culture » ont vu le jour et présentent une gamme d'activités diverses.

DES INSTITUTIONS CULTURELLES

En conjonction aux actions des citoyens, la Ville de L'Assomption reconnaît et appuie le rôle essentiel du Collège de L'Assomption dans le développement du Théâtre Hector-Charland. Par ailleurs,

consciente de l'importance de la création d'institutions culturelles municipales fortes et d'organismes municipaux actifs dans la communauté, la Ville s'est dotée de la Bibliothèque Christian-Roy et participe aux réalisations de La Boîte à chansons de L'Assomption. Ces institutions sont appuyées par des organisations privées telles L'Oasis du Vieux Palais et des restaurants-théâtres qui diffusent des productions locales ou régionales. Des ateliers culturels ont également été mis sur pied par la municipalité afin de répondre aux besoins des citoyens : dessin, peinture, ballet jazz, ateliers scientifiques...

1996 : UNE PREMIÈRE POLITIQUE CULTURELLE

Grâce au travail assidu de la Commission consultative de la culture et du patrimoine, la Ville de L'Assomption adoptait en 1996 une première politique culturelle. En quatre ans, plusieurs actions ont été réalisées, des structures furent mises en place et, par la suite, des projets concrets ont vu le jour.

Ainsi, afin d'assurer un suivi et une mise à jour des orientations retenues, la Commission consultative de la culture et du patrimoine organisait, au printemps 2000, un second colloque culturel portant sur le thème « La culture, facteur de développement ». Les intervenants culturels du milieu y ont participé activement et en grand nombre. Ils ont réaffirmé leur intérêt, leur engagement dans la vie culturelle assomptionniste ainsi que leur conviction de l'importance pour la Ville de consolider et d'intensifier son implication dans le développement de la vie culturelle. Leurs réflexions ont permis à la Commission et à la Ville d'ajuster et de préciser les orientations et les objectifs.

2001 : UNE POLITIQUE RÉVISÉE

Fruit de cette concertation, cette deuxième édition revue et corrigée de la politique culturelle devrait permettre aux citoyens, aux intervenants culturels, à la Ville de canaliser leurs efforts en une vision commune partagée, renforcée et enrichie des expériences des dernières années.

LA CULTURE

FACTEUR IDENTITAIRE ET MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT

La Ville de L'Assomption, en adoptant la présente politique culturelle, exprime sa conviction que la culture constitue un apport indéniable au développement d'une communauté et à sa qualité. Elle base son action et son engagement sur la vision de la culture qui suit :

- Le développement durable et l'épanouissement de la culture sont interdépendants.
- La Ville reconnaît l'apport essentiel des créateurs à l'amélioration de la qualité de vie, à la promotion de l'identité et au développement de la société.
- L'accès aux pratiques et expériences culturelles pour tous les citoyens enrichit le sentiment d'identité et d'appartenance de chaque personne et de chaque communauté et contribue au développement d'un avenir digne et sûr.
- La démocratisation culturelle permet une meilleure intégration et implication sociale. Bien collectif, la culture se doit d'être accessible à tous.

LA POLITIQUE CULTURELLE

UNE VISION ENGAGÉE

La Ville de L'Assomption entend exercer un leadership en matière de développement culturel afin d'assurer aux citoyens une vie culturelle riche et variée, authentique reflet de leur identité, tout en étant ouverte sur l'humanité.

La politique culturelle se veut le reflet de cet engagement et de cette vision. Elle vise à unifier les forces du milieu. Elle s'enracine autour de trois principes directeurs qui encadrent l'implication municipale et chapeaute quatre grands volets de l'activité culturelle qui sont présentés dans la section suivante : la Bibliothèque Christian-Roy, le patrimoine, les arts et les fêtes populaires.

LES PRINCIPES DIRECTEURS

Chacun des principes énoncés ci-dessous encadre les grandes orientations et actions privilégiées par la municipalité et détaillées dans les quatre volets qui suivent. Cependant, pour être effectifs, ces principes exigent certaines conditions préalables qui sont traduites dans les orientations spécifiques relatives à chaque principe.

1. L'ASSOMPTION, MAÎTRE D'ŒUVRE

Leader du développement culturel sur son territoire, la Ville de L'Assomption oriente et définit le soutien public à la culture. Visionnaire et initiatrice, elle sait aussi s'assurer la collaboration et la participation du milieu. Tant au niveau politique qu'administratif, L'Assomption est l'instance gouvernementale la plus près de la réalité assomptionniste. Cette situation positionne donc la Ville au centre des besoins culturels des citoyens.

ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES

- 1.1. Voir à préciser le mandat de la Commission consultative de la culture et du patrimoine.
- 1.2. Mieux arrimer le rôle de la Ville, le mandat de la Commission et celui de la Table de concertation.

2. L'ASSOMPTION, PARTENAIRE DU DÉVELOPPEMENT

L'Assomption entend exercer son leadership afin d'associer la population au dynamisme culturel en lui rendant accessible des biens et des services constamment améliorés. Elle entend exercer un rôle de catalyseur du développement culturel en collaboration et en concertation avec les différents intervenants du milieu (publics ou privés). Elle reconnaît que la contribution de groupes culturels, de créateurs, d'artistes et d'artisans peut constituer un apport primordial à l'émergence de l'identité collective assomptionniste. La Ville de L'Assomption entend accomplir sa mission culturelle avec les moyens financiers dont elle dispose en tant que gouvernement municipal.

La Ville souhaite être présente dans le domaine culturel principalement à titre d'agent de coordination et de concertation avec les intervenants du milieu. Pour ce faire, elle verra à :

ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES

- 2.1. Maintenir et consolider le rôle de la Commission consultative de la culture et du patrimoine.
- 2.2. Favoriser la concertation dans le milieu par la tenue de consultations publiques périodiques des citoyens et les activités de la Table de concertation des organismes culturels.

3. UNE APPROCHE STRUCTURÉE ET INTÉGRÉE

Afin d'éviter que la politique culturelle ne demeure qu'un souhait d'une lointaine réalisation, il importe de lui fournir les structures nécessaires à son application, à sa mise à jour et à sa diffusion. L'Assomption se dote donc de cette structure d'expression et de mise à jour des orientations par sa Commission consultative de la culture et du patrimoine. De plus, la Ville inscrira, au sein même de sa structure, le développement et la diffusion de la culture.

ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES

- 3.1. Se doter d'un budget culturel en cohérence avec les choix effectués et la présente politique.
- 3.2. Favoriser l'implantation d'un service municipal de la culture en réponse aux orientations culturelles de la Ville et aux besoins grandissants du milieu :
 - a) pour mettre en valeur l'identité de la Ville : « Foyer culturel et patrimonial ».
 - b) pour appliquer et faire la promotion de la politique culturelle
 - c) pour planifier le développement de la vie culturelle en concertation avec le milieu et l'ensemble des services municipaux
 - d) pour soutenir les acteurs culturels.
- 3.3. Encourager le bénévolat culturel et favoriser la relève.

LES QUATRE VOLETS ET LEURS AXES DE DÉVELOPPEMENT

1 LA BIBLIOTHÈQUE CHRISTIAN-ROY

MAISON DE LA CULTURE, LIEU D'ACCESSIBILITÉ À TOUS LES SAVOIRS

La bibliothèque du XXI^e siècle se présente comme une véritable maison de la culture, cœur de la vie culturelle municipale. Sa mission consiste à informer, éduquer et diffuser les savoirs. Logée dans un bâtiment dont la qualité architecturale est reconnue, elle jouit d'espaces de travail invitants, aérés, ensoleillés et bien équipés. Elle offre aux citoyens une collection de documents diversifiée tant par la quantité que la qualité et l'étendue des champs du savoir qu'elle propose. Outre le livre et les revues, elle présente des œuvres d'art, des disques, des vidéos, des documents électroniques et multimédias ainsi que de nombreuses activités.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Pivot important de la vie culturelle municipale, la bibliothèque Christian-Roy devient maison de la culture et offre une chance égale à tous d'avoir accès à l'information, la culture et l'éducation. Élément majeur de la diffusion du patrimoine, la bibliothèque devient l'une des forces vives de la politique culturelle municipale.

La bibliothèque compte deux localisations : l'une sur la rue Archambault et la seconde sur le Chemin du Roy. Actuellement à l'étroit dans le local sur la rue Archambault, la bibliothèque doit être réaménagée dans des locaux plus adéquats et plus spacieux. La Ville est convaincue de l'importance de se doter de cette institution digne de l'intérêt des citoyens et à la mesure des bibliothèques contemporaines.

ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES

Afin de poursuivre le développement de la bibliothèque déjà amorcé, la Ville adopte les orientations suivantes :

- 1.1. Se doter d'une Maison de la culture répondant aux normes établies par le Ministère de la culture du Québec : collections, espaces, personnels, services, technologies, heures d'ouverture.
- 1.2. Réaliser le projet de réaménagement de la Maison de la culture afin d'offrir le service dans des locaux appropriés.
- 1.3. Développer la collection documentaire et le domaine patrimonial en collaboration avec les organismes du milieu.
- 1.4. Appuyer financièrement et matériellement la Maison de la culture afin qu'elle réalise, en partenariat avec les organismes du milieu, différentes activités d'animation reliées à la lecture, l'écriture et la culture en général.
- 1.5. Favoriser la concertation et la collaboration des bibliothèques locales et régionales, du Centre régional d'archives de Lanaudière ainsi que des institutions d'enseignement et autres organismes culturels et scientifiques.

2 LE PATRIMOINE

AU COEUR DE L'IDENTITÉ ASSOMPTIONNISTE

La Ville de L'Assomption reconnaît son patrimoine historique, architectural, archéologique, naturel et ethnologique : son site autour et au cœur du méandre de la rivière L'Assomption; son architecture variée, rurale, religieuse et institutionnelle; son caractère rural, pastoral ou champêtre; sa ceinture fléchée, reconnue comme le plus beau motif de tressage aux doigts au monde. Elle reconnaît également que la sauvegarde et la mise en valeur de son patrimoine, en plus de rehausser la qualité intrinsèque du patrimoine, consolide la position économique et touristique de la Ville, donne un nouvel essor à la vie communautaire et soutient la vitalité culturelle du milieu.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

À titre de premier gestionnaire de son territoire et consciente de la richesse de cet héritage culturel, la Ville de L'Assomption participera à la connaissance du corpus patrimonial, à sa conservation et sa mise en valeur ainsi qu'à sa diffusion et son interprétation. Tout en maintenant son rôle de maître d'œuvre, elle réalisera ces objectifs en s'associant à de nouveaux partenaires tant privés que publics.

Parmi les outils d'interprétation, la Ville de L'Assomption privilégie la création et le soutien d'un centre diffuseur et promoteur du patrimoine assomptionniste intégré à la Maison de la culture. De concert avec ses partenaires, la Ville de L'Assomption assure la diffusion et la vulgarisation des connaissances acquises sur le patrimoine assomptionniste. Pour ce faire, elle s'engage à :

ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES

1. LA RECHERCHE ET LA CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

- 1.1. Porter une attention particulière au patrimoine bâti du quartier du Coteau et du secteur agricole ainsi qu'à certains objets patrimoniaux identifiés précieux pour la communauté.
- 1.2. Poursuivre les analyses des bâtiments et sites d'intérêts patrimoniaux présentant un potentiel d'utilisation polyvalent et mixte et ce, avec les organismes du milieu.
- 1.3. Coordonner les initiatives du milieu.

2. LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR

- 2.1. Développer des règlements et mesures incitatives afin de conserver et mettre en valeur le patrimoine privé bâti actuellement en situation de fragilité.
- 2.2. Susciter l'implication du secteur privé dans la mise en valeur du patrimoine.
- 2.3. Préserver l'image toponymique du territoire de L'Assomption et favoriser la dimension historique et patrimoniale pour la dénomination de lieux nouveaux.
- 2.4. Développer une image architecturale à préserver ainsi qu'une politique de planification et de développement urbain afin de protéger et mettre en valeur ses ressources patrimoniales.

2.5. Redonner aux citoyens l'accès au méandre et aux bords de la rivière par le biais de divers aménagements.

2.6. Maintenir et consolider le partenariat avec le Centre régional d'archives de Lanaudière.

3. LA DIFFUSION ET L'INTERPRÉTATION

3.1. Créer et soutenir un centre du patrimoine à vocation multifonctionnelle (interprétation, centralisation de documents techniques, photographies, maquettes, etc.) localisé à la Maison de la culture et ce, en collaboration avec les partenaires du milieu.

3.2. Développer et diffuser des programmes de sensibilisation et d'initiation au patrimoine s'adressant à toute la population et plus spécifiquement aux jeunes.

3.3. Contribuer à la publication d'outils d'interprétation et de vulgarisation.

3.4. Accorder une aide professionnelle et technique aux citoyens et aux organismes du patrimoine.

3.5. Favoriser l'utilisation de bâtiments et de sites patrimoniaux comme support aux activités culturelles.

3.6. Susciter la participation des ressources artistiques assomptionnistes aux projets de diffusion du patrimoine.

3 LES ARTS

UNE PRÉSENCE ARTISTIQUE VIVANTE

La Ville de L'Assomption compte plusieurs organismes culturels très actifs. Depuis quelques années, la présence de la Corporation Hector-Charland a contribué de manière importante à la diffusion artistique et au développement du centre-ville.

Les artistes et artisans locaux y sont également nombreux. Les diverses salles de spectacle intègrent régulièrement les talents locaux et régionaux à leur programmation. Les festivals tel le FAIT (Festival annuel d'innovation théâtrale) sont autant de moteurs à la participation et à la connaissance culturelle. L'«Expo Art et Artisanat» permet aux artisans de faire connaître leur production. De plus, la présence du Collège sur le territoire, l'ouverture actuelle de ses dirigeants et professeurs contribuent à enrichir le milieu : promotion du patrimoine, diffusion des arts.

Il y a cependant encore beaucoup à faire pour que toute la population se sente interpellée par la création artistique, que ce soit pour créer ou pour se nourrir et être stimulée par les productions de créateurs et artistes tant locaux que régionaux, nationaux ou internationaux.

ORIENTATION GÉNÉRALE

Pour se développer, l'activité artistique doit être appuyée par une programmation et un soutien permettant la découverte pour le grand public, l'apprentissage, le perfectionnement et la diffusion d'artistes et artisans tant locaux que régionaux ou nationaux. Par leur expertise, leur curriculum et leur projet éducatif, les institutions scolaires constituent des partenaires privilégiés dans la diffusion artistique. La Ville de L'Assomption favorisera donc une programmation diversifiée offerte sur son territoire en concertation avec ces institutions et les divers organismes de la MRC. De plus, elle privilégiera la diffusion de la production des artistes et artisans grâce à la consolidation des espaces d'exposition existants et des collections déjà constituées tout en planifiant un développement à plus long terme. Pour ce faire, la Ville de L'Assomption s'engage à :

ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES

1. UNE PROGRAMMATION QUI STIMULE LA CRÉATIVITÉ

- 1.1. Développer un programme annuel cohérent d'activités culturelles et artistiques pour les citoyens et ce, en complémentarité avec les organismes locaux.
- 1.2. Soutenir et appuyer le développement du Théâtre Hector-Charland.
- 1.3. Encourager la création artistique professionnelle par l'application de la politique gouvernementale d'intégration de l'art à l'architecture sur son territoire.
- 1.4. Favoriser l'accès à la musique, au théâtre, à la danse, aux métiers d'art, en particulier aux jeunes et adolescents du territoire.

2. UNE DIFFUSION QUI FAVORISE LA PARTICIPATION

- 2.1. Créer une vitrine dans les commerces locaux afin de mettre en valeur la production des artistes et artisans locaux.
- 2.2. Porter une attention particulière aux arts visuels en offrant des lieux d'exposition

complémentaires et diversifiés tout en optimisant les collections de la municipalité et les espaces déjà existants.

- 2.3. Consolider les acquis : le Prix Pierre-Le Sueur ; la « Politique d'encouragement à l'élite culturelle et sportive » ; l'agenda des différentes activités culturelles.
- 2.4. Se doter de moyens permanents de promotion et d'information qui visent à faire connaître et valoir ses activités et biens culturels, tant auprès des citoyens que des gens de l'extérieur de la municipalité.
- 2.5. Mettre les locaux et équipements de la municipalité à la disposition des organismes culturels dont la mission et les objectifs respectent la présente politique.
- 2.6. Acquérir et présenter à la population des œuvres produites par des artistes et artisans du territoire et ce, par le biais de la Maison de la culture.
- 2.7. Tisser des liens privilégiés entre organismes communautaires et organismes artistiques.
- 2.8. Développer un partenariat durable avec les institutions d'enseignement où la formation en art est prépondérante.

3. UN APPUI À LA FORMATION DES INTERVENANTS CULTURELS

- 3.1. Favoriser la formation culturelle et artistique continue des personnes engagées dans le développement culturel de la municipalité qu'elles soient bénévoles ou des employés de la Ville ou d'organismes culturels assomptionnistes.

4 LES FÊTES POPULAIRES

DES FÊTES ANCRÉES DANS L'IMAGINAIRE COLLECTIF

Depuis longtemps, la fête est inscrite au cœur des hommes et des femmes d'ici. Les fêtes et événements populaires constituent des occasions privilégiées pour la population de se retrouver, d'échanger et de tisser des liens. Ils ont toujours été essentiels à la vie des Assomptionnistes.

Les fêtes mettent en œuvre un mécanisme par lequel chacun s'intègre à l'ensemble social. Tout en ravivant les solidarités, la fête développe le sentiment d'appartenance. Elle crée un climat de liberté qui permet à chacun d'être lui-même et d'entrer en communication avec les autres.

Au fil du temps, les fêtes ont su tisser des liens profonds dans la communauté. C'est pourquoi la Ville de L'Assomption inscrit dans sa politique culturelle la consolidation et le développement de cet outil culturel majeur à l'identité d'une communauté.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

La Ville entend maintenir et appuyer tant les Fêtes de L'Assomption qui se tiennent à la mi-août de chaque année que toute fête de quartier qui permet aux citoyens d'échanger, de se réunir et de consolider leurs liens. Ces derniers continueront d'être des partenaires majeurs dans la réalisation de ces événements. De plus, la Ville reconnaît l'apport important des créateurs, artistes et artisans de la municipalité à l'organisation et au succès de celles-ci. L'accessibilité et la participation, par un nombre toujours croissant de citoyens de tous âges, doivent en être l'un des objectifs majeurs.

ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES

1. Favoriser le rayonnement, la mise en valeur de L'Assomption et le sentiment d'appartenance.
2. Maintenir les activités culturelles et les activités patrimoniales intégrées aux fêtes en accord avec les ressources financières et techniques de la municipalité.
3. Encourager la participation et la créativité à la réalisation de ces fêtes.

COLLABORATION ET REMERCIEMENTS

Cette politique culturelle révisée fait suite au dernier colloque culturel tenu en mars 2000. La Ville de L'Assomption tient à remercier chaleureusement les organisateurs de ce colloque, soit Mesdames Francine Olivier-Duval, Ginette Chevalier-Raynauld, Suzanne Payette ainsi que M. Claude St-Jean pour leur travail incessant et leur grande disponibilité ainsi que toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration, à la réalisation et à la révision de cette politique.

Enfin, un merci spécial s'adresse à Mme Silvie Delorme, consultante, qui, grâce à son professionnalisme, son dynamisme et sa complicité, a aidé à faire de cette politique un outil correspondant à nos besoins et à notre réalité assomptionniste.

Infographie : Denis Jobin

Photographies : Robert Dupuis, Carole Girard

VILLE DE L'ASSOMPTION

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Lionel Martel, maire
Madame Nathalie Lauzon, conseillère
Monsieur Jean-Pierre Choquette, conseiller
Madame Johanne Marcotte, conseillère
Madame Marie-Claude Ross, conseillère
Monsieur Émile Goossens, conseiller
Monsieur Marcel Laurier, conseiller
Monsieur René Langlais, conseiller
Madame Monique Rompré, conseillère
Madame Louise T. Francoeur, conseillère
Monsieur Gilbert Gagnon, conseiller

COMMISSION CONSULTATIVE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE VILLE DE L'ASSOMPTION

Monsieur Lionel Martel, maire
Madame Monique Rompré, conseillère
Monsieur René Langlais, conseiller
Madame Ginette Chevalier-Raynauld, présidente
Madame Mariette Van den Bossche, vice-présidente
Madame Josée Villeneuve
Madame Lise Lévesque
Madame Solange Dubuc-Lamarre
Monsieur Daniel Caron
Monsieur Réjean Lavoie, directeur du Service des loisirs et de la culture
Monsieur Jean-Denis Savoie, directeur général